

Procès-Verbal du conseil municipal du 20 janvier 2026

Conseillers présents :

Mesdames ANTON, DIMOND, GALIBERT, GROS, JEFFREDO, SUNE,

Messieurs BEDNARSKI, BOUDOURESQUES, CHRISTOPHEL, SALIÈGE, maire, SIGE, VANGEL

Absents excusés : Madame MORIN, Mme PLANAT qui a donné pouvoir à Mme DIMOND,
Monsieur FONGARO qui a donné pouvoir à M. SALIEGE

Secrétaire de séance : Mme JEFFREDO

Approbation

Le PV du Conseil Municipal du 16 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

01-2026 : Renouvellement de la demande de dérogation pour bénéficier de l'organisation du temps scolaire à 4 jours par semaine

Il s'agit de déroger aux rythmes scolaires hebdomadaires qui sont fixés à 4.5 jours par semaine.

La demande a été faite auprès de l'Académie par le conseil d'école qui s'est déclarée favorable à l'organisation des temps scolaires sur 4 jours. L'assemblée délibérative doit se prononcer sur cette organisation.

Le maire soumet donc cette délibération à l'assemblée.

Délibération prise à l'unanimité

02-2026 : Ouverture de crédit d'un montant de 44 700€ (investissement bâtiment)

Cette somme est égale à 25 % des investissements faits en 2025 en matière de bâtiment.

Cette ouverture de crédits permettra le cas échéant de payer des factures dans l'attente du votre crédit.

Délibération prise à l'unanimité

03-2026 : Choix des entreprises pour la transformation d'un appartement communal en cabinet médical

Dans le cadre des travaux d'aménagement à réaliser pour mettre aux normes notre local destiné à accueillir des professionnels de santé, nous avons 2 devis pour la plomberie, 2 pour la maçonnerie, 2 devis pour l'électricité.

Jean Christophel présente une étude comparative par corps de métier et propose de retenir après étude les devis de entreprises suivantes : La Mérinvilloise (aménagement, cloisonnement), de la SARL LIVE (plomberie, sanitaires) et de Jérem'elec (électricité)

Le total des 3 devis se monte à 30 498 € HT.

Le maire demande à l'assemblée délibérative d'approuver le choix de ces 3 entreprises.

Délibération prise à l'unanimité

Discussions / Informations

Eglise

Le maire informe l'assemblée qu'il a signé un devis concernant la surveillance des fissures de l'église et un autre devis concernant l'étude des sols.

Par ailleurs, le maire expose qu'il a signé un devis pour la mise en sécurité immédiate hors d'eau afin d'éviter que l'eau ne continue de pénétrer en cas de fortes pluies et ce dans l'attente des travaux de restauration de fond de l'église.

Déplacement de l'arrêt de bus

Le maire explique comment l'avenue de l'argent double va être réaménagée et ce dans le cadre de sa décision de changer l'emplacement de l'arrêt de bus. Un rétrécissement de chaussée autrement dénommé « écluse » va être installé. En conséquence quand le bus s'arrêtera plus aucun véhicule ne pourra passer dans un sens ou dans un autre ce qui permettra aux passagers de traverser en toute sécurité. Cet aménagement a été vu en concertation avec la RCTA et le SIC.

Point travaux

- L'enrobé du Pumptrack est terminé et les agents techniques ont peint les barrières
- Aire camping-car : les travaux ont démarré
- Mairie : une fuite d'eau a été repérée sur le toit. Une demande de devis est en cours.
-

Tour de table /Questions diverses

Jean Sigé : M. Sigé notre correspondant sur Aude Centre remercie l'équipe technique municipale pour son intervention au trou des Bones lors de l'épisode de fortes pluies.

Joëlle Galibert : regrette que Cocotte et Tonton se soit manifestés si tard pour faire évacuer ses animaux. Elle revient sur l'alerte météo et demande des explications au maire sur la gestion de l'épisode pluvieux. Le maire confirme qu'en lien avec la Préfecture il a décidé de ne pas déclencher le PCS. La situation a toujours été sous contrôle. Une équipe d'agents municipaux a été mobilisée au moment voulu notamment sur la promenade et au trou des Bones..

Guy Bednarsky informe de la formation d'une grosse flaque d'eau au niveau de l'écluse devant chez Jeannot Lacroix quand il pleut beaucoup. Le maire prend en note.

Marie-Françoise Gros demande de rappeler la gestion des signalements sur panneapocket en cas de problème. Le mode d'emploi sera repris dans le prochain Azille Info.

Marie-Thérèse SUNE : rappelle qu'elle organise une réunion des associations le 30 janvier. L'objectif est de compiler l'ensemble des prévisions d'animation pour 2026, les besoins en salle... à partir des calendriers respectifs de chaque association.

Le maire informe l'assemblée que la cérémonie de la Sainte-Barbe aura lieu samedi matin à 11h à la mairie de Pépieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.